

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Demande de subventions- Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du torrent de la Gruvaz (commune de Cevins)

Séance du 11 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice	20	Date de la convocation	03 avril 2023
Nombre de Délégués présents	13	Date de l'affichage	03 avril 2023
Nombre de Pouvoirs	2		
Nombre de Délégués votants	13		
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 11 avril 2023 à 15h00 le Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI » , légalement convoqué le 03 avril 2023 , s'est réuni à la salle du conseil municipal à la mairie de Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

M.CHEDAL-BORNU Jean François, suppléant CCVV, sans pouvoir ne prend pas part au vote.

COM COM	Délégués Titulaires Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT	FAVRE Sandra		X		à SOLLIER Romain
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	POINTET André	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCVV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien	X			
COVA	VIBERT Christian	X			
COVA	FAVRE Didier	X			
CCHT	DESRUES Guillaume		X		à VERNAY Gérard
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	MARTIN Patrick	X			
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			de DESRUES Guillaume
CCHT	AMET Yannick			X	
ARLYSERE	THEVENON Raphael			X	
ARLYSERE	RIEU François	X			

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

18 AVR. 2023

RECEPISSE

COM COM	Délégués Suppléants Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	SELLIER Joseph				
CCCT	SOLLIER Romain	X			de FAVRE Sandra
CCVA	BRUNO Aurore				
CCVA	MATHIS Marc				
CCVV	CHEDAL BORNU Jean François	X			Sans Pouvoir
CCVV	SOUVY Florian			X	
COVA	PAVIET Rose			X	
COVA	SYLVESTRE Jean Louis			X	
CCHT	REGNIER Laurence			X	
CCHT	REVIAl Serge		X		
ARLYSERE	BRANCHE Philippe			X	
ARLYSERE	BURNIER FRABORET Frédéric		X		

- CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- ARLYSERE

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

18 AVR. 2023

RECEPISSE

OBJET : Demande de subventions- Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du torrent de la Gruvaz (commune de Cevins)

Monsieur le Président rappelle que ;

-Considérant le procès-verbal de mise à disposition de la plage de dépôt de la Gruvaz de la commune de Cevins à la CA ARLYSÈRE en date du 15/12/2022,

-Considérant le transfert de la compétence GEMAPI de la CA ARLYSÈRE à l'APTV en date du 01/01/2023,

-Considérant la substitution de l'APTV à la CA ARLYSÈRE des contrats rattachés à la compétence GEMAPI transférée,

Dans le cadre de la gestion de la plage de dépôts du torrent de la Gruvaz, il est nécessaire de mettre en œuvre des travaux de dévoiement de la ligne haute tension passant au-dessus de la grille de fermeture de la plage de dépôt. Le contexte est rappelé.

Le torrent de la Gruvaz est un torrent situé en Basse Tarentaise sur la commune de Cevins. Il génère régulièrement des crues et laves torrentielles. Ce torrent dispose d'un système d'endiguement composé de plusieurs digues et d'une plage de dépôt d'une capacité de 25 000 m³.

Lors des interventions de remise en état post crue au niveau de la plage de dépôt, il est nécessaire de désobstruer la grille de fermeture de la plage de dépôt. Afin de sécuriser cette intervention, il est nécessaire de dévoyer la ligne HTA, passant actuellement au-dessus de la grille. Ceci de façon à supprimer les risques d'accidents liés aux interventions à proximité de réseaux aériens.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de travaux de réhabilitation à l'occasion de la régularisation initiale du système d'endiguement du torrent de la Gruvaz, en cours d'instruction.

En qualité de gestionnaire du réseau, ENEDIS a établi une proposition de travaux visant à créer une piste d'accès et à dévoyer la ligne HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES		Montant HT
Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du torrent de la Gruvaz <i>Section d'investissement (ARLYSÈRE)</i>		50 000 €
Total		50 000 €
RECETTES		
Etat – Fonds vert	10% (<i>taux indicatif</i>)	5 000 €
Autofinancement MOA	90%	45 000 €
Total		50 000 €

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023
RECEPISSE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical GEMAPI :

- APPROUVE l'opération et son plan de financement ;
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fond Vert et tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,
- SOLLICITE l'autorisation de démarrer ces opérations par anticipation de l'obtention des arrêtés attributifs des aides,
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

17 AVR. 2023

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

18 AVR. 2023

RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.